Image not found or type unknown

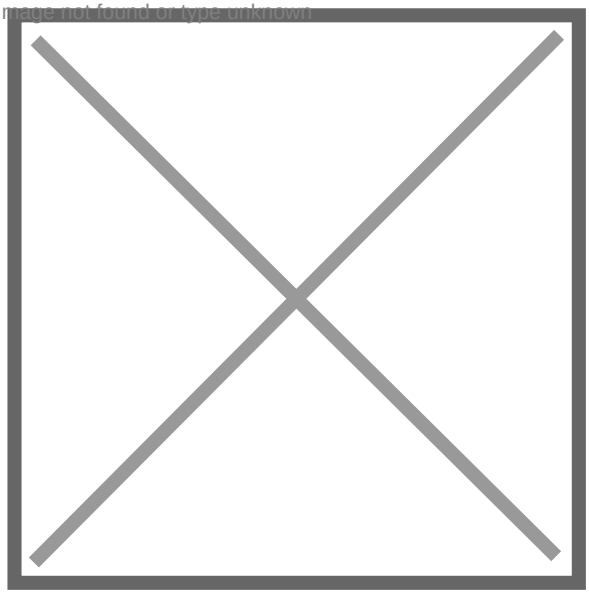

Menace d'expulsion et harcèlement sexuel

Par **gerrard008**, le **27/01/2017** à **16:22**

Bonjour,

Je souhaite avoir des suggestions de votre part concernant ma location de chambre chez un particulier qui se passe mal actuellement. Je signale que les propriétaires ne veulent vraiment pas signer de contrat de location en mettant en avant leur ambiance familiale et confiance. Il n'y a pas eu d'état des lieux d'entrée (le logement est présumé être remis en propre état). Elle dit qu'elle va prendre des photos avant mon départ (en mon absence?) pour prouver que mon logement n'est pas propre.

La propriétaire est venue me voir pour me suggérer de partir tout de suite (je sais qu'elle n'a pas de droit notamment en période d'hiver), avec mon congé locataire jusqu'en fin février. Elle aurait un autre locataire qui viendrait pour un an nécessitant une disponibilité immédiate.

Elle m'a également dit qu'au vu de l'état de la chambre (salissure par terre), elle ne me rendra pas la caution à 300€ alors qu'elle-même a signalé que le service de ménage coûterait 25€. Son conjoint m'a hurlé plusieurs fois dont la dernière s'est terminée par "fils de ***" et je vis actuellement dans une très mauvaise ambiance.

1. Je remarque qu'elle pénètre parfois dans ma chambre sans mon accord et en mon absence (avec ses remarques de tasse de lait laissé sur la table etc. et ses plans de visite pour les futurs locataires), et elle a répété cette action hier midi pour ouvrir les volets de ma chambre sans mon autorisation.

2. Mon loyer mensuel est à 300€ toutes charges comprises, et elle m'a dit aujourd'hui que les visites (de ma copine) en ma présence seront désormais facturées à 15€ par nuit. Je souhaiterais savoir si elle est dans son bon droit de procéder à une telle facturation en-dehors de notre bail verbal normalement encadré par la loi de 1989 pour les locations meublées avec

la loi Alur. Aucun règlement intérieur n'est affiché ou communiqué.

Merci d'avance pour votre réponse et bonne journée à vous tous.

Par **Lag0**, le **27/01/2017** à **16:24**

Bonjour,
Pour avoir une réponse, encore faudrait-il une question. Quelle est-elle ?

Par **gerrard008**, le **27/01/2017** à **16:48**

Bonjour,

Merci de votre réponse rapide. Elle correspond à la propriétaire citée dans la phrase précédente en début du 2ème paragraphe. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **BrunoDeprais**, le **27/01/2017** à **17:41**

Bonjour

Je suppose que vous avez un bail, dans ce cas demandez au propriétaire de respecter la réglementation.

Par **gerrard008**, le **27/01/2017** à **17:58**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Je viens de modifier le texte initial pour apporter plus de précision. Je n'ai pas de bail, ni de l'EDL car le propriétaire ne voulait pas les faire.

Par **gerrard008**, le **28/01/2017** à **19:57**

Une mise à jour a été portée au texte initial. Merci beaucoup:)

Par **gerrard008**, le **29/01/2017** à **13:41**

Je me permets d'établir ici une mise à jour de la situation. J'ai demandé par mail hier soir pour

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'établissement du bail et les reçus de loyer. Ils m'ont refusé et rentrent dans ma chambre à 9h du matin pour disputer. Les gendarmes m'ont reçus pour la violation du domicile et menace d'expulsion illégale (ils m'ont demandé de partir sous 2 jours avec prétexte de travaux).

Par contre en l'absence du bail et le fait que j'avais accepté la chambre à l'état (sans serrure etc.), c'est difficile de leur suivre pénalement. Par contre en civil ils auront bien des problèmes. La police m'a conseillé de trouver rapidement un logement ailleurs.

Par **gerrard008**, le **30/01/2017** à **04:58**

Une nouvelle à suivre: J'ai remarqué que le chauffage de ma chambre est éteint définitivement (il est collectif à toute la maison avec paramétrage en pièce de séjour en rez-de-chaussée, soit là où habitent les propriétaires).

Je souhaite préciser qu'il s'agit d'une chambre à l'étage dans une maison individuelle avec partage du WC et du coin cuisine entre les locataires. Les propriétaires habitent en rez-de-chaussée.

J'estime que cette action est liée à sa menace d'expulsion du 29/01 avec date butoir donnée en 31/01. Cela a pour l'objectif comme contrainte supplémentaire de m'expulser de ma résidence principale avant cette date souhaitée.

Par **gerrard008**, le **31/01/2017** à **00:19**

Une mise à jour de la situation: Je l'ai pas encore signalé par déménagement dans la résidence de mon entreprise. Ils ont logé de suite (après départ du précédent stagiaire) une fille madécasse dans une cave sous le toit penché (4m^2) avec un accueil chaleureux et convivial :lol:

Sinon le propriétaire m'a questionné "vous me sucez?" avec geste de masturbation par la main que j'ai enregistré vocalement par portable à l'insu :| Serait-il valable?

Ils ont collé des mots sur ma porte avant mon réveil, avant mon départ en travail, à mon retour de travail pour déjeuner (avec menace de Parquet pour prise de photo de son petit-fils sur demande de sa conjointe et envoyé par mail). Ils ont dit que leur fils ne le voulait pas et va me poursuivre en justice (car d'autres photos ne sont pas consenties par le garde de leur petit-fils, soit leur fils).

J'ai aussi enregistré une dizaine d'harcèlements avec témoin (mes deux collègues de travail) en l'espace de 7 heures. Est-ce qu'un dépôt de plainte pour harcèlement est envisageable?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés